



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : [mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr)

Site : [aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025**

| Numéro de délibération | Objet de la délibération                                                                                                                                 | Sens du vote |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 001/2025               | Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : approbation du montant des attributions de compensations pour l'année 2025 au titre de la procédure libre | Approuvé     |
| 002/2025               | Agence technique de la Charente : adhésion à l'option « messagerie »                                                                                     | Approuvé     |
| 003/2025               | Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 (budget principal)                       | Approuvé     |
| 004/2025               | Voyage scolaire organisé par l'école élémentaire Camille Desvergne de Saint-Romain : demande de participation auprès de la commune pour trois élèves.    | Approuvé     |
| 005/2025               | Approbation de la chartre du Département « 2030 construisons la Charente de Demain »                                                                     | Approuvé     |

|                                                                   |                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Signature du Président de Séance<br>Le Maire<br>M. Charles AUDOIN | Signature du Secrétaire de Séance<br>Adjoint au Maire<br>M. Xavier MAFFRE |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 24 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le 24 janvier 2025 : [Site : aubeterresurdronne.com](http://Site : aubeterresurdronne.com)

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 24/01/2025.

Le Maire,  
Charles AUDOIN.



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/01/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie)  
Mme CHARRETON Evelyne (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur MAFFRE Xavier a été élu secrétaire de séance.

**OBJET Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne : approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2025 au titre de la procédure libre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les attributions de compensation 2025 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 17 octobre 2024.

Compte tenu du fait qu'aucun transfert de charge n'est prévu pour l'exercice 2025, la CLECT qui s'est réunie le 17 octobre 2024 était facultative et n'a eu pour finalité que de rappeler la procédure d'effacement des attributions de compensation des compétences, telle que présentée lors de la CLECT du 13 décembre 2023.

Pour rappel, la Communauté de communes entend poursuivre sa logique politique d'effacement des attributions de compensation scolaires et des attributions de compensation orphelines. L'objectif étant de supprimer définitivement les attributions de compensation compétences pour l'exercice 2026. Cette perte de ressources pour la Communauté de communes sera compensée par une revalorisation de la fiscalité locale. Afin que la revalorisation fiscale communautaire soit la moins impactante pour les administrés, et compte tenu de l'économie réalisée par les communes, il a été proposé un protocole d'effacement des attributions de compensation scolaires aux communes du territoire. Naturellement, l'approbation de ce protocole repose sur la souveraineté des conseils municipaux.

Au regard de l'absence de transfert de charge, et conformément à l'article 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est fait recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2025.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'attributions de compensation 2025 de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne est de **7 264,14 €**.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 ;

Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 22 février 2024 ayant acté le dernier transfert de charges ;

## AR Prefecture

016-211600200-20250121-D\_001\_2025-DE  
Reçu le 24/01/2025

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 16 octobre 2024 ayant exposé les montants des AC 2025 ;

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 février 2024 a été approuvé ;

Considérant le recours à la procédure de révision libre et la nécessité de délibérer avant la date du 15 février 2025

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
À l'unanimité

**APPROUVE** le montant, librement défini de l'attribution de compensation 2025 de la commune est fixé à **7 264,14 €**.

**APPROUVE** que les crédits seront positionnés au budget 2025.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 24/01/2025  
- Publié et/ou Notifié le : 24/01/2025  
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le 24/01/2025.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 24/01/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE

Le Maire,  
Charles AUDOIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/01/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie)  
Mme CHARRETON Evelyne (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur MAFFRE Xavier a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Agence Technique Départementale : Adhésion à l'option messagerie**

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,  
Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,  
Considérant l'intérêt de la collectivité pour la politique « Messagerie » proposée par l'ATD16

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
À l'unanimité

**DÉCIDE** de souscrire à la politique optionnelle « messagerie » de l'ATD16 décomposée en :

- o Une part fixe (incluant un nom de domaine, la gestion technique de la solution ainsi que la sécurité et le filtrage des messages)
- o Une part variable (corrélée au nombre d'utilisateurs, de noms de domaine complémentaires et de sites web hébergés)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à compléter le formulaire adhoc permettant le calcul de la part variable ainsi qu'à procéder à toute mise à jour ultérieure de ce dernier ;

**PRÉCISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,  
- Reçu en Préfecture le : 24/01/2025  
- Publié et/ou Notifié le : 24/01/2025  
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 24/01/2025.  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 24/01/2025.

Le Maire,  
Charles AUDOIN



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/01/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie)  
Mme CHARRETON Evelyne (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur MAFFRE Xavier a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 (Budget principal)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune dans les limites énoncées ci-dessous et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 :

| Chapitre budgétaire | Désignation chapitre        | Opération d'équipement                                                             | Montant inscrit au BP 2024 moins les RAR | Montant autorisé (max. 25%) |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------|
| 21                  | Immobilisations corporelles | 497 (Acquisition immeuble ancien centre de découverte et son logement de fonction) | 70 000,00 €                              | 17 500,00 €                 |
|                     |                             | 500 (Réhabilitation logement accueil église Monolithe)                             | 20 000,00 €                              | 5 000,00 €                  |
| 23                  | Immobilisations en cours    | 477 (Restauration continuité écologique rivière de contournement)                  | 420 396,00 €                             | 105 099,00 €                |
|                     |                             | 491 (aménagement fin des rues St Jean et Minage)                                   | 131 096,00 €                             | 32 774,00 €                 |
|                     |                             | 498 (Mur de soutènement place Jean-Masson)                                         | 60 000,00 €                              | 15 000,00 €                 |
| <b>TOTAL</b>        |                             |                                                                                    | <b>701 492,00 €</b>                      | <b>175 373,00 €</b>         |

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
À l'unanimité :

EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/01/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie)  
 Mme CHARRETON Evelyne (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur MAFFRE Xavier a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Voyage scolaire organisé par l'école élémentaire Camille Desvergnès de Saint-Romain – demande de participation auprès de la commune pour trois élèves.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'école élémentaire Camille DESVERGNES de Saint-Romain organise une classe découverte au centre de plein air de Lathus à LATHUS-SAINT-RÉMY (86390), du 4 février au 7 février 2025. Monsieur Mathieu BECQUE, directeur de l'école, sollicite le soutien du conseil municipal pour aider trois élèves de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne à profiter du séjour.

Une participation financière de 50 euros par élèves domicilié dans la commune est demandée.

Le Conseil Municipal,  
 Après avoir délibéré,  
 À l'unanimité

**DÉCIDE** de participer à hauteur de 50,00 euros par élèves soit 150,00 euros. Cette subvention sera mandatée au compte C/65748 du Budget principal de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,  
 - Reçu en Préfecture le : 24/01/2025  
 - Publié et Notifié le : 24/01/2025  
 Le Maire,

Au registre sont les signatures.  
 Affiché le 24/01/2025.  
 Pour copie conforme :

En Mairie, le 24/01/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
 M. Xavier MAFFRE

Le Maire,  
 Charles AUDOIN

Le Maire,  
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14/01/2025

**PRÉSENTS** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie)  
Mme CHARRETON Evelyne (pouvoir pour M. MAFFRE Xavier)

**ABSENT POUR DÉMISSION** : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur MAFFRE Xavier a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : *Approbation de la charte du Département « 2030 Construisons la Charente de demain »*

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Charente est, après l'Etat, l'entité qui, en Charente, apporte la plus grosse contribution financière à nos collectivités locales.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle charte du Conseil Départemental : « 2030 construisons la Charente de demain ».

Face à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité, le Département de la Charente souhaite orienter son action vers une réduction de la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, d'une part, et vers la réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, d'autre part. Il veille également à ce que ses politiques s'inscrivent en faveur d'une meilleure prise en compte de l'équité sociale.

Le Département souhaite orienter les projets des communes vers des réalisations sobres en énergie, éco-responsable et donc en adéquation avec les orientations définies par ses élus.

L'objet de la charte est donc de définir les points sur lesquels les signataires s'accordent au préalable à l'octroi d'une subvention de la part du Département.

La présente charte formalise l'attention que porte le Département à la qualité des projets qu'il soutient au regard des enjeux de réduction de la vulnérabilité des territoires et de réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

Enfin, le Département rappelle aux collectivités que pour les aider à renforcer la qualité des projets en question en faveur de ce double objectif, elles bénéficient de l'appui des services départementaux, de l'Agence Technique Départementale (ATD16), du CAUE de la Charente et de Charente Eaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à son conseil municipal de signer la charte du Conseil Départemental « 2030 Construisons la Charente de demain »

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
À l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte du conseil départemental « 2030 construisons la Charente de demain »

AR Prefecture

016-211600200-20250121-D\_005\_2025-DE  
Reçu le 24/01/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 24/01/2025

- Publié et/ou Notifié le :

Le Maire,



Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/01/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 24/01/2025.

Signature du secrétaire de séance,  
M. Xavier MAFFRE



Le Maire,  
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)